Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260321-D202613-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt-et-un mars à 12h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 16 mars 2026, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Frédéric LE BERRE, Gwénola SEIGNARD, Serge DRAGO, William LE GRAND, Roselyne HAUGOMAT, Jany LE BEL, Hélène FOURNEL, Eric RENAUDEAU, Pascal LE GOAS, Laurence HAAS-BAUMER, Magali LE CLAINCHE, Mickaël LE CADRE.

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Laurence HASTIR	Alexis MATULL	21/03/2026

N'ayant pas donné mandat de vote :

Le conseil municipal a désigné, Magali LE CLAINCHE conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260321-D202613-DE

2026-13	**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : ELECTION DU MAIRE**

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M LEGRAND Willaim, le plus âgé des membres du conseil.

VU le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7

CONSIDERANT que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
CONSIDERANT le résultat du premier tour de scrutin,

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	15
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (article L65 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	8

Monsieur Alexis MATULL a obtenu 12 suffrages.

Monsieur Alexis MATULL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 21 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL

La secrétaire de séance,
Magali LE CLAINCHE

MAIRIE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE * 56 (MORBIHAN) *